



LE PETIT BILLANTIN

N° Spécial COVID-19, Avril 2020

NUMERO 46
Edition spéciale

SOMMAIRE

Editorial
Opération masques
Plan Covid-19
Groupe scolaire
Système d'alerte PCS
Informations

Horaires de permanences téléphoniques en mairie :

Lundi, mardi, jeudi et
vendredi
de 9h à 12h

Permanences de M. le Maire :

Sur rendez-vous

Téléphone :
04 76 06 62 41
Télécopie :
04 76 06 67 15
Adresse mail :
mairie@ville-billeu.fr

Site internet :
www.mairie-billeu.fr



Directeur de publication :
J-Yves Penet, Maire de Billeu
Conception :
Service communication

Tirage : 720 exemplaires

Imprimé par :
MAX PERRIN
ZA du BERT
38630 Les Avenières

Ce bulletin a été imprimé en
encres végétales sur papier
100% recyclé

Editorial



Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

La crise sanitaire que nous traversons a radicalement bouleversé nos habitudes, nos certitudes. Au-delà des nombreuses victimes que nous devons malheureusement déplorer, elle a mis à mal notre vie sociale, menace nos emplois, rend la vie quotidienne très compliquée pour les plus fragiles.

Dans ce contexte particulièrement difficile, pour beaucoup d'entre-nous, il m'est apparu indispensable que la collectivité communale intervienne au plus tôt, avec les moyens dont elle dispose, pour que, sur notre territoire, nous puissions, tout à la fois, passer au mieux le cap le plus critique et préparer l'avenir, le déconfinement, bien sûr, mais aussi les mois qui suivront.

Car, n'en doutons pas, cette pandémie aura des conséquences sur le moyen et le long terme. La municipalité prorogée, avec l'appui des services communaux et des élus du 15 mars, a donc mis en place toute une série de mesures que nous avons regroupées au sein d'un Plan COVID-19 communal. Celui-ci n'est évidemment pas figé, il sera amené à évoluer et s'enrichir au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des décisions gouvernementales.

C'est ce plan que nous avons souhaité vous présenter dans ce document d'information.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, en ces temps difficiles, font preuve de solidarité et de bienveillance, comme ceux qui appliquent avec rigueur et constance les mesures de confinement et les gestes barrières. C'est ainsi que nous viendrons à bout de cette épreuve. Prenons soin les uns des autres.

Votre maire,

Jean-Yves Penet

OPERATION MASQUES

Le Pays Voironnais distribue 200 000 masques aux habitants du territoire

En vue du déconfinement prévu pour le 11 mai, la Communauté d'agglomération a commandé à l'entreprise voironnaise Denantes, 200 000 masques à destination des habitants du territoire. Ces masques seront livrés à toutes les communes, en trois temps à partir du 7 mai. Ces dernières effectueront la distribution à leurs habitants. Lavables et réutilisables, ces masques fabriqués localement répondent aux normes AFNOR et seront livrés avec un mode d'emploi afin de permettre une utilisation optimale. Pour le Pays Voironnais, le coût de cette opération s'élève à 600 000 € pour les 200 000 masques à destination de la population, soit deux masques par habitant.

La commune de Billeu a également passé commande de masques en tissu similaires à ceux proposés par la CAPV et les distribuera aux habitants fin mai.

Ce qui a déjà été initié depuis le début du confinement en faveur des particuliers

- Pour les personnes de plus de 70 ans ou vulnérables

- ☑ Appels hebdomadaires
- ☑ Courses et achats de médicaments
- ☑ Aides alimentaires du CCAS pour des personnes en grandes difficultés

- Pour l'ensemble de la population

- ☑ Achat de masques en tissu, dits « alternatifs », lavables, qui seront distribués à la population dès que possible.
- ☑ Un système d'information communal, par SMS ou message vocal sur téléphone fixe, sera mis en place. L'abonnement à ce service sera gratuit pour les usagers (voir explications pages suivantes)
- ☑ Remboursement des acomptes déjà versés par les particuliers pour la réservation de la salle des fêtes

Mesures en faveur des associations :

- ☑ Gratuité des salles pour l'année sportive 2019/2020 aux associations communales et intercommunales et aux structures privées.
- ☑ Les associations qui avaient prévu dans leur planning des manifestations pendant la durée du confinement et de l'état d'urgence sanitaire bénéficieront d'une subvention exceptionnelle.
- ☑ Ouverture des jardins partagés aux jardiniers dans un objectif d'apport alimentaire

Mesures en faveur des entreprises :

- ☑ Gratuité de 3 mois de loyer aux professionnels dont l'activité est exercée dans les locaux communaux
- ☑ Pour les entreprises, ayant leur siège sur la commune, des encarts publicitaires gratuits seront proposés dans le journal municipal et ce jusqu'à la fin 2021.
- ☑ Concernant les activités liées au tourisme, des mesures spécifiques pourront être prises au fur et à mesure des décisions gouvernementales en la matière.

Les services municipaux et les élus restent mobilisés :

- ☑ Accueil des enfants de soignants au groupe scolaire Petit Prince
- ☑ Permanences téléphoniques ou sur rendez-vous en mairie
- ☑ Informations sur panneau d'affichage et sur le site internet de la commune
- ☑ Préparation et organisation du déconfinement

Un grand merci aux initiatives citoyennes :

Création de masques en tissu, Création et don à la commune de visières plastiques,
Propositions d'aide spontanée en faveur des personnes vulnérables

Groupe scolaire Petit Prince

Le gouvernement a annoncé la reprise des cours pour les enfants de GS, CP, CM2 le mardi 12 mai, les autres classes reprenant le 25 mai. Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de vous dire comment cela sera organisé, nous attendons des directives plus précises de la part de l'Éducation Nationale. Cependant, si l'école devait ouvrir, nous mettrons tout en œuvre pour que les enfants, les enseignants et notre personnel travaillent dans de bonnes conditions sanitaires. Des masques seront fournis aux enseignants et aux personnels. Du savon, du gel hydro alcoolique, des serviettes en papier à usage unique seront présents en quantité suffisante dans toutes les classes.

La garderie de 16h30 à 18h15 ne sera pas assurée afin de permettre au personnel d'effectuer chaque soir la désinfection complète du mobilier et des locaux utilisés par les enfants. Aucune décision pour l'instant pour la cantine, tout dépendra des effectifs sachant qu'on ne pourra mettre que 2 enfants par table soit environ 24 enfants par service. Cette situation est nouvelle pour chacun d'entre nous et demande des ajustements au jour le jour. Dans les jours prochains, nous contacterons les différents partenaires de l'école (enseignants, parents, personnel) afin d'organiser au mieux le déconfinement. Nous vous remercions pour votre compréhension. Protégez vous, restez chez vous.



Mise en place d'un système d'alerte et d'information sur la commune

Une démarche sécuritaire

Dans le domaine de la sécurité, et en particulier dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, la mise en place d'un système d'alerte et d'information des populations est une étape incontournable.

Aujourd'hui plus que jamais, parce que la situation de crise sanitaire nécessite que chacun d'entre nous puisse être informé rapidement, nous avons décidé de mettre ce système en place et de le rendre opérationnel le plus tôt possible.

Avec une solution pour tous

Parce que la sécurité ne peut être réservée aux seuls utilisateurs des nouvelles technologies, nous avons opté pour la mise en place d'un système capable d'envoyer des messages (sous forme de sms ou de message vocal) sur tous les types d'appareils téléphoniques (Smartphone, iPhone, portable **ou ligne fixe**).

En choisissant cette solution, nous avons la garantie que chaque billantin(e) pourra être alerté(e) et informé(e) dans des délais très courts.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire dès à présent, la démarche est simple et gratuite. Il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription (un numéro de téléphone par personne au maximum) et de le retourner à la mairie.

Trois possibilités pour retourner le coupon d'inscription à la mairie

- ▶ En renvoyant le coupon scanné par courriel à l'adresse suivante : mairie@ville-bilieu.fr
- ▶ En déposant le coupon dans la boîte aux lettres de la mairie
- ▶ En appelant le secrétariat (04.76.06.62.41), si vous ne pouvez pas vous déplacer.

✂ -----

Coupon réponse à envoyer à la mairie de Bilieu :

Les personnes renseignées ci-dessous déclarent, en signant, souhaiter intégrer ce dispositif d'alerte et d'information suivant les modalités d'inscription décrites dans le Petit Billantin N°46, en page 4.

Date :

Adresse :

Nom	Prénom	N° Portable	Signature

Je ne possède pas de portable et souhaite recevoir les messages d'alerte et d'information sous la forme d'un message vocal sur mon téléphone fixe au numéro :

Signature :

Inscription au service gratuit "alerte sms ou appel vocal"

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Commune de Bilieu pour l'Alerte SMS, et sont destinées à tenir informé les administrés s'étant inscrits à ce service d'alertes ou d'événements importants de dernière minute de la commune : **météo (canicule, neige, crue, etc), coupure de courant, travaux...**

La Commune de Bilieu est le responsable de traitement.

Ce traitement est fondé sur le consentement des personnes concernées à fournir leurs informations afin de recevoir des alertes SMS sur l'actualité concernant la commune de Bilieu.

Les données enregistrées sont celles figurant dans le présent formulaire.

Les données sont conservées jusqu'à ce que la personne se désinscrive de l'Alerte SMS en envoyant "STOP SMS" au numéro indiqué dans le message ou en contactant la Commune par courriel : mairie@ville-bilieu.fr ou par téléphone au 04 76 06 62 41.

Le destinataire des données enregistrées est la Commune de Bilieu.

La Commune de Bilieu s'engage à ce que la confidentialité et l'intégrité des données soient strictement protégées. Les informations seront utilisées dans le respect de la finalité pour laquelle elles ont été collectées et déclarées à l'utilisateur du service demandé. **Elles ne seront transmises à aucun tiers en dehors du cas de prestataires et sous-traitants dans la stricte exécution de la mission. Dans ce cas, ceux-ci sont tenus par de stricts engagements de respect de la confidentialité et de la finalité.** Les données ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins commerciales.

Conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données mais également d'un droit à définir des directives relatives au sort de vos données à l'issue de leur utilisation ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de vos données. Pour ce faire, il vous suffit de faire une demande auprès du Délégué à la Protection des Données de la Commune de Bilieu en indiquant vos demandes accompagnées d'une pièce d'identité en cours de validité : par mail à dpo@paysvoironnais.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

Secrétariat de Mairie et Etat Civil

L'accueil du secrétariat de mairie et le service urbanisme sont toujours fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les urgences administratives sont traitées au cas par cas, l'enregistrement des actes d'état civil est assuré et traité sur rendez-vous.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pendant les heures d'accueil téléphonique de 9h00 à 12h00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Tél : 04 76 06 62 41

SITE D'INFORMATION COVID-19 du GOUVERNEMENT

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Région Auvergne Rhône-Alpes

La Direction de l'Economie tient une permanence à l'attention des entreprises au n° vert : 0 805 38 38 69

Les informations locales concernant les mesures prises dans le cadre du confinement sont relayées sur le [site internet de la mairie de Bilieu](http://www.mairie-bilieu.fr), pour les particuliers et les professionnels : www.mairie-bilieu.fr

Les pharmacies de garde

Pour connaître la pharmacie de garde, appeler le numéro unique suivant : 04 76 91 10 99

Les numéros d'urgence

SAMU 15

Police 17

Pompiers 18

Appel d'urgence européen 112

Accueil sans abri 115

Enfance maltraitée 119 ou sur [le site internet allo119.gouv.fr](http://le.site.internet.allo119.gouv.fr)

Violences conjugales : 3919 ou sur [le site internet arretonslesviolences.gouv.fr](http://le.site.internet.arretonslesviolences.gouv.fr)

Centre anti-poisons de Lyon 04 72 11 69 11